



LA RECONNAISSANCE HUMAINE UNE VALEUR EN BAISSÉ A LA CAISSE DES DÉPÔTS

Alors que le cours de l'action NATEXIS s'emballe après l'annonce du rapprochement de la CNCE et des banques populaires, que la cotation d'ICADE file bon train, la Caisse des dépôts choisit l'année de son 190^{ème} anniversaire pour lancer son OPA agressive sur son personnel.

Dans cette période troublée où les agents s'interrogent, légitimement, sur leurs perspectives d'avenir compte tenu du morcellement programmé du groupe et des remises en cause du rôle et de la place de l'établissement public dans ses missions d'intérêt général, la Direction décide de brouiller encore un peu plus la donne en durcissant le dialogue social et en reléguant sa politique sociale, incohérente et mal maîtrisée, à la satisfaction de ses intérêts financiers.

La CFTC ne fera pas le reproche au Directeur Général de faire feu de tout bois pour tenter de ramener dans son troupeau d'actionnaires la brebis MILHAUD. Mais, les stratagèmes qu'il développe contre son infidèle partenaire, ne doivent pas l'écarter de son obligation de reconnaître, à sa juste valeur, un personnel qui, lui, n'a pas rompu son engagement et sa fidélité. L'examen de ces derniers Faits d'Armes montre au contraire que le personnel n'a pas la cote...

PREMIER FAIT D'ARME :

Une reconnaissance du personnel inversement proportionnelle à sa performance

Vous avez tous récemment constaté que le niveau global de performance de l'établissement public en 2005 avait permis une redistribution de 4,5 % de la masse salariale, contre 4 % l'année précédente.

En tant qu'acteur ou actrice de cette élévation du niveau de performance, il est naturel que vous perceviez davantage de fruits en récompense de vos efforts.

Il s'agit là de la stricte application de l'accord d'intéressement signé par certaines organisations syndicales, dont la CFTC.

Mais, que penser de l'initiative prise par le Directeur Général de sortir « généreusement » de sa cassette 900 € brut en reconnaissance de

vos engagement dans l'élévation du niveau de performance et, accessoirement, en préparation du 190^{ème} anniversaire.

Le dépassement des objectifs par rapport à l'exercice précédent justifiait, à notre avis, à lui seul, l'octroi d'une prime supérieure à celle versée l'année dernière !

Quelle fourberie pour les agents qui seraient en droit de crier : AU VOLEUR !, AU VOLEUR !

Face à cette supercherie, la CFTC a demandé à l'avare de stopper son OPA sur le personnel et de réviser son offre à la hausse.

Quant aux cérémonies du 190^{ème} anniversaire, il y a fort à parier que le personnel en sera exclu.

Il y a visiblement des valeurs bien mieux cotées que la valeur humaine.

Retrouvez cette tribune sur le site intr@netCFTC

SECOND FAIT D'ARME DU MÊME

ACABIT :

Une négociation salariale perdant/perdant...

- Pour les salariés d'abord qui, d'une part, percevront une prime nette bien inférieure à celle qu'ils auraient pu espérer par la signature d'un accord, et, d'autre part, devront se satisfaire, sur décision unilatérale de l'employeur, d'une revalorisation de la valeur du point en 2006 de 1,5 % dont 1 % au 1^{er} avril et 0,5 % au 1^{er} septembre.

Toute chose égale par ailleurs, c'est nettement inférieur aux revalorisations négociées dans les banques de la place, dont celles auxquelles la Caisse des dépôts fait le reproche, à juste titre, de Haute trahison. La CFTC aimerait que la CDC agisse également comme partenaire de confiance avec son personnel.

- Pour l'employeur ensuite qui a, en parfaite conscience, alourdi indûment ses charges d'une somme représentative des cotisations patronales dont il devra s'acquitter sur la prime versée en avril dans la mesure où elle sera exclue du dispositif dit « Villepin ».

Compte tenu de ce dénouement inattendu, la CFTC a tenté, comme d'autres organisations syndicales, de renouer le dialogue par la réouverture des négociations pour finaliser un accord.

La CFTC n'a pas l'intention, quant à elle, de brandir le spectre de la panne de stylo en refusant de signer, par pur esprit revanchard, des accords qu'elle juge favorable pour le personnel. C'est pourquoi, nos délégués ont signé l'accord relatif au droit individuel à la formation (déclinaison de l'accord cadre) ainsi que l'accord sur l'égalité homme/femme (déclinaison de l'accord de groupe).

Ceux qui, au cours des négociations préalables propres à ces deux accords, n'ont pas émis d'opposition formelle à leur mise en œuvre, devront rendre compte au personnel des véritables raisons qui les conduisent aujourd'hui à refuser de les valider. Le nombrilisme, par essence individuel, s'accorde mal avec une défense collective des intérêts du personnel.

Elle a par ailleurs refusé de signer le procès verbal de désaccord, puisqu'il présentait une vision unilatérale de cette négociation.

Rien n'y fit...enfin c'est la conclusion que nous tirons du bilan des négociations fait par la CFDT, puisqu'à ce jour la Direction n'a communiqué aucune information officielle laissant supposer qu'elle refuse de réouvrir la négociation...L'information officielle a probablement été transmise à ce syndicat à l'occasion d'une rencontre hasardeuse dans un ascenseur...La CFTC aura l'occasion de revenir prochainement sur la méthode toute particulière de la Caisse des dépôts et de certains syndicats en matière de dialogue social.

D'ores et déjà, la CFTC refuse la facilité qui consisterait à faire porter sur le dos d'un seul homme, fut-il Directeur-Adjoint des ressources humaines, la responsabilité pleine et entière de l'échec des négociations.

Derrière l'homme, se manifeste la volonté d'un Directeur Général qui ne cache pas le peu d'attention qu'il accorde à son personnel.

Il n'est par ailleurs pas inutile de rappeler que le ressentiment de certains non signataires de l'accord cadre a pesé sur le déroulement des négociations salariales. A l'issue des premières réunions auxquelles ils n'ont pas participé, la Direction semblait plus ouverte au débat et à l'accord. Le ton a nettement changé après l'arrivée dans l'arène des revanchards et de leur cortège de surenchère.